



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Coordination
de l'Action Territoriale

**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**Société QUILLET BIOGAZ
commune d'ETREPAGNY**

Le préfet de l'Eure fait savoir que par arrêté n° DCAT/SJIPE/MEA/22/023, il a prescrit la mise à la consultation du dossier au public, pendant une durée de quatre semaines, de la demande d'enregistrement présentée par la société QUILLET BIOGAZ relatif à l'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune d'ETREPAGNY.

La consultation du public se déroulera **du mercredi 15 juin 2022 à 9h00 au mercredi 13 juillet 2022 à 17h00** sur le territoire de 11 communes du département de l'Eure :

- ▶ à ETREPAGNY, lieu d'exploitation, concernée par l'augmentation de capacité de traitement de l'unité de méthanisation de matières organiques en voie liquide continue et par l'étude préalable à l'épandage des digestats de méthanisation,
- ▶ à VESLY concernée pour le projet de lagune déportée pour le stockage de digestats liquide et par l'étude préalable à l'épandage des digestats de méthanisation,
- ▶ à BACQUEVILLE, ECOUIS, LONGCHAMPS concernées uniquement par l'étude préalable à l'épandage des digestats de méthanisation,
- ▶ à CHAUVINCOURT-PROVEMONT, NOYERS, SAINTE-MARIE-DE-VATIMESNIL, VAL-D'ORGER concernées par l'étude préalable à l'épandage des digestats de méthanisation et par le rayon d'un kilomètre autour du site et/ou de la lagune déportée,
- ▶ à DANGU et GAMACHES-EN-VEXIN concernées par le rayon d'un kilomètre autour du site de la lagune déportée.

L'objectif de l'installation est de produire du biogaz qui sera ensuite épuré puis injecté au réseau GRDF.

L'installation générera également un digestat valorisé par plan d'épandage.

La société QUILLET BIOGAZ projette une capacité maximale de traitement inférieure à 100t/j et une capacité moyenne à 51t/j soit 18661t/an.

Durant le délai de la consultation, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies, le public pourra prendre connaissance du dossier en version « papier », comprenant la demande et la description du projet, l'étude préalable à l'épandage des digestats de méthanisation ainsi que le plan d'épandage, dans toutes les mairies visées à l'article premier.

Le dossier sera également disponible, sur le site internet de la préfecture de l'Eure, à l'adresse suivante :

<http://www.eure.gouv.fr>

Rubriques: Politiques publiques/Environnement/Consultations et enquêtes publiques/
Consultations publiques/Enregistrement -société QUILLET BIOGAZ- ETREPAGNY

Le public pourra formuler ses observations :

- sur les registres ouverts à cet effet aux mairies :
 - ▶ d'ETREPAGNY du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,
 - ▶ de VESLY le mardi, mercredi et vendredi de 15h00 à 19h00,
- par voie électronique à l'adresse courriel suivante : **pref-projet-quilletbiogaz@eure.gouv.fr**
- par courrier adressé au préfet de l'Eure - Direction de la coordination de l'action territoriale – Service juridique interministériel et des procédures environnementales – Mission environnement et aménagement - boulevard Georges Chauvin - CS 40011 - 27020 Evreux Cedex,
avant la fin du délai de consultation du public soit le mercredi 13 juillet 2022 à 17h00.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le préfet de l'Eure.

L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières, complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L. 521-7 du Code de l'environnement ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Le présent avis est affiché dans toutes les communes concernées par la consultation et mis en ligne sur le site internet de la préfecture de l'Eure.

Toutes informations complémentaires concernant le projet peuvent être obtenues auprès de la société QUILLET BIOGAZ Monsieur AHOU Sylvestre – 1 place du Mouche l – 27150 ETREPAGNY – tél: 07 50 70 36 61- mail : quilletbiogaz@gmail.com

Pour le Préfet et par délégation,
La secrétaire générale

Isabelle DORLIAT-POUZÉT